



DELIBERATION N°2024 - 7.5 - 48
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 25 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 25 octobre 2024

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 – 7.5 - 48 - ASSOCIATION SANS PRETENTION – SUBVENTION

Vu la demande de subvention déposée par l'association Sans Prétention

Considérant la prestation « EPI VILLAGE » mise en place sur la commune, réunissant une trentaine de producteurs locaux, sous forme d'épicerie en ligne, mettant en relation les adhérents et les producteurs sur un point de distribution tous les vendredis à Saint Eustache la Forêt

Considérant que l'association fonctionne avec le recrutement d'emploi civique

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer une subvention de 1000 € à l'association « Sans Prétention »
- Demande le bilan financier de l'année 2024 pour le renouvellement en 2025
- Autorise le Maire à signer le mandat et effectuer toutes démarches relatives à ce versement
- Dit que la dépense sera effectuée sur le compte 65748 du budget 2024.

Voté à l'unanimité

En mairie, le 27 Novembre 2024

Le Maire

H.LECARPENTIER

